



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Valoriser les arbres remarquables pour le bien-être des générations futures

Neuchâtel entretient avec le plus grand soin son patrimoine arboré. A ce titre, la Ville protège et valorise tout particulièrement ses arbres remarquables, au nombre de 150 sur le territoire urbain. Ces marqueurs forts du paysage urbain font face aux contraintes de leur environnement. Le domaine forestier comprend lui aussi des arbres de grande valeur. Non exploités, environ un millier d'entre eux sont classés comme des lieux de vie et de paix pour la faune et la flore, et leur protection est ouverte au parrainage de la population.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ? La définition varie selon que celui-ci se trouve au cœur d'une place dans la cité ou au beau milieu d'une forêt. La perspective varie encore selon qu'on soit un promeneur, un ébéniste ou... une fourmi ! *« A l'instar des bâtiments historiques, les arbres marquants font partie de l'identité de notre ville. A Neuchâtel, quelque 150 arbres sont classés dans un inventaire et font l'objet de soins particuliers »*, a expliqué devant les médias la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des infrastructures.

Les arbres urbains, au-delà de leur valeur esthétique, ont également des fonctions bénéfiques dans le contexte du réchauffement climatique, comme l'a expliqué le chef du service des parcs et promenades, Vincent Desprez. *« Qu'ils soient alignés ou épars, les grands végétaux constituent des îlots de fraîcheur, filtrent les poussières et autres particules, absorbent le CO2 et servent d'habitat à la faune et la flore »*.

Les patriarches de la forêt

Si en ville, un arbre remarquable se distingue facilement par sa taille et sa résistance aux outrages du temps, en forêt ce sont d'autres critères qui s'imposent. *« Pour le forestier, un arbre remarquable est un fût droit, sans branches et dont l'essence est recherchée pour la lutherie ou l'ébénisterie »*, a précisé Jan Boni, chef du service des forêts.

La gestion forestière ne se limite toutefois pas à une vision strictement utilitariste. *« Pour preuve, la longévité de certains arbres en forêt peut atteindre un demi-millénaire. Un des plus vieux arbres du canton, âgé de 450 ans, se situe d'ailleurs dans le domaine de la Grande-Joux qui appartient à la Ville »*, a souligné l'ingénieur forestier. Loin de finir à la scierie, ces hautes futées continuent à vieillir en servant d'abri aux animaux. Dans la forêt de Chaumont, environ 1000 arbres ont été identifiés

pour servir d'arbre-habitat. Les personnes qui le souhaitent peuvent continuer à soutenir financièrement cette action en parrainant un arbre.

En ville, le vieillissement des arbres est plus rapide, et nécessite une attention de tous les instants grâce aux équipes d'arboristes grimpeurs qui veillent à la sécurité des biens et des personnes. *« Lorsqu'un sujet devient malade, blessé ou trop vieux, il faudra envisager son remplacement. C'est pourquoi nous souhaitons anticiper cette situation en replantant, autant que faire se peut, de jeunes arbres. C'est notre responsabilité que de léguer aux générations futures un climat sain ainsi qu'un paysage de qualité »*, a conclu la conseillère communale Christine Gaillard, directrice de l'environnement.

Neuchâtel, le 12 février 2020

Directions des infrastructures
et de l'environnement

Renseignements complémentaires:

Christine Gaillard, conseillère communale, directrice de l'environnement, 032 717 76 02,
christine.gaillard@ne.ch

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la sécurité, 032 717 72 03,
violaine.bletry-demontmollin@ne.ch

Jan Boni, ingénieur forestier, 032 717 76 88, jan.boni@ne.ch

Vincent Desprez, chef du service des parcs et promenades, 032 717 86 62,
vincent.desprez@ne.ch